



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Secrétariat général pour l'administration

SERVICE PARISIEN DE SOUTIEN
DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Sous-direction des achats

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché passé en vertu des articles L2113-10, L2124-2, R2124-2 1° et R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique

Appel d'offres ouvert

DOSSIER N°2019_001587/SGA/SPAC/SDA/BPI

Nom et adresse de l'organisme acheteur

Ministère des Armées Secrétariat général pour l'administration Service Parisien de soutien de l'Administration Centrale Sous-direction des Achats	Adresse : 60 bd du général Martial Valin CS 21623 75509 PARIS Cedex 15
Adresse plate-forme des achats de l'État : www.marches-publics.gouv.fr	

Objet de la consultation	MISSIONS D'ETUDE DE VALORISATION URBAINE POUR DES SITES DE L'ONERA (2 LOTS)
Code nomenclature CPV	79311000-7 – « Services d'études »
Date et heure limite de remise des plis	Le 23 septembre 2019, à 17h00

Document à jour du code de la commande publique en sa version consolidée résultant des textes suivants :

- L'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 ;
- Le décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 ;
- Le décret n°2018-1225 du 24 décembre 2018.



I. DESCRIPTION DU MARCHE

A. Nature et forme du besoin

Nature :

Travaux

Fournitures

Services

Forme :

Marché public

Marché simple

Marché à tranches

Accord-cadre

Mono-attributaire

Multi-attributaire

donnant lieu à des bons de commande

donnant lieu à :

Marchés subséquents simples

Marchés subséquents à tranches

Accords-cadres à bons de commande

B. Allotissement

Caractéristiques principales (quantités, nature, étendue) :

- Lot 1 :

Mission d'étude de valorisation urbaine pour le site de l'ONERA de Meudon.

- Lot 2 :

Mission d'étude de valorisation urbaine pour le site de l'ONERA de Châtillon.

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre pour 1 ou 2 lots.

C. Variantes

Les variantes sont refusées.

II. EXECUTION

Lieu d'exécution et/ou de livraison : cf. article 6.1.2 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) n°2019_001587/SGA/SPAC/SDA/BPI.

Durée du marché ou de l'accord-cadre : cf. article 3 du CCAP ci-dessus mentionné.

Délais ou durée d'exécution : cf. article 3 du CCAP ci-dessus mentionné

III. LA REMISE DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les opérateurs économiques ont la possibilité de déposer leur dossier de candidature soit par le formulaire Document Unique de Marché Européen électronique (eDUME), soit par les formulaires DC1/DC2.

A. Le Document Unique de Marché Européen électronique (eDUME)

a. Présentation

Le document unique de marché européen (DUME ou ESPD en anglais) est une déclaration sur l'honneur harmonisée à l'échelle européenne, prévue par les directives de 2014 relatives aux marchés publics et élaborée sur la base d'un formulaire type établi par la Commission européenne permettant de candidater à un marché public.

Certains éléments standards de la candidature sont récupérés via le formulaire « DUME » à saisir sur la Plateforme des Achats de l'État (PLACE) accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr, complétés éventuellement par des documents de candidature spécifiques demandés dans le présent règlement.

Le service « DUME » est accessible à tous les opérateurs économiques de l'Union Européenne. Il permet donc de candidater à n'importe quel marché dans toute l'Union Européenne avec le même document.

Les candidats non éligibles (sociétés de nationalité étrangère hors Union Européenne) déposent leur candidature via les formulaires DC1/DC2 ou le formulaire DUME papier, et les sous-traitants déposent un DC4 (joint au dossier de consultation).

b. Dossier de candidature au moyen du formulaire « eDUME »

Les opérateurs économiques sont obligés de recourir à une transmission électronique sur la plateforme des achats de l'État (PLACE) depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com.

Les candidats éligibles ont la possibilité de renseigner les aspects administratifs de la candidature sur un seul formulaire.

Les candidats peuvent ajouter des pièces jointes.

Le candidat répondant à plusieurs lots, ne remplit qu'un seul formulaire.

Le DUME devra être complété par une personne habilitée à engager la société.

c. Précisions sur les modalités de saisie du DUME

Pour remplir le D de la Partie III intitulé « Autres motifs d'exclusion pouvant être prévus par le droit interne de l'État membre du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice », le candidat se réfère utilement aux motifs d'exclusion purement nationaux qui sont compris aux articles L2141-1 à L2141-11 du code de la commande publique.

Pour remplir la partie IV intitulée critères de sélection (c'est-à-dire aptitude professionnelle et capacités), les candidats sont autorisés à se limiter à indiquer dans le DUME qu'ils disposent de l'aptitude et des capacités requises telles que mentionnées ci-dessus (cf. article III A. 2^{ème} paragraphe) sans fournir d'informations particulières sur celles-ci (cocher la case « oui » de la section α de la partie IV : indication globale pour tous les critères de sélection). Dans ce cas, les candidats n'ont pas à remplir les sections A à D de la partie IV ; les justificatifs et les moyens de preuve sont fournis à tout moment de la procédure à la demande de l'acheteur. Pour les opérateurs

économiques candidatant par le biais du DUME et ayant rempli les sections A à D de la partie IV, les documents et renseignements sont fournis lors de la candidature.

d. Lots multiples

Le candidat répondant à plusieurs lots, ne remplit qu'un seul formulaire.

e. Groupement ou sous-traitance

Si un groupement d'entreprises candidate à la procédure via un formulaire DUME, il est nécessaire que chaque cotraitant remplisse un formulaire DUME. Il en va de même pour chaque sous-traitant.

B. Formulaires DC1 / DC2

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- le formulaire référencé DC 1 dans sa version en vigueur disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>, complété dans son intégralité ;
- le formulaire référencé DC 2 dans sa version mise à jour disponible sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics> reprenant l'ensemble des informations demandées au candidat au titre de la consultation et permettant d'établir ses capacités ou l'ensemble des documents mentionnés ci-dessous ;

Sous-traitance

La présentation d'un sous-traitant se fait à l'aide de l'imprimé DC 4 (**joint au dossier de consultation**) dûment rempli par le sous-traitant et le candidat, comportant l'indication des capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ainsi que la déclaration sur l'honneur que le sous-traitant ne tombe pas sous le coût d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

C. Sélection des candidats

Seuls les candidats ayant fourni l'intégralité des renseignements et documents demandés ci-après seront retenus.

IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

a. Dossier de candidature

Les documents à fournir au titre de la candidature sont :

- Formulaire de candidature (DUME ou DC1/DC2)

Au titre de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle :

- **Inscription au registre du commerce** et des sociétés (extrait Kbis) ou équivalent ;

Au titre de la capacité économique et financière :

- Déclaration concernant **le chiffre d'affaires global** du candidat, portant sur les trois derniers exercices disponibles (en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique) ;

Au titre de la capacité technique et professionnelle :

- **Liste des principaux services** fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - Déclaration indiquant **les effectifs moyens annuels** du candidat pendant les trois dernières années ;
 - Tout document que le candidat jugera utile pour analyser ses capacités techniques, professionnelles et financières.
- Si le candidat s'appuie sur les capacités d'autres opérateurs économiques, il justifie des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporte la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché public. Cette preuve peut être apportée par tout moyen approprié.
- Si un opérateur économique candidate à plusieurs lots, il peut remettre un dossier de candidature unique à condition de présenter les capacités professionnelles, techniques et financières demandées lot par lot.
- Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen approprié.

Cas d'un groupement d'opérateurs économiques

Dans le cadre de la consultation, le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements,
- en qualité de membre de plusieurs groupements

La forme du groupement n'est pas imposée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est solidaire pour l'exécution du marché de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'entreprise, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale

b. Dossier d'offre

1/ Les documents à fournir au titre de l'offre sont :

- L'Acte d'Engagement renseigné par une personne habilitée à engager la société, et son (ses) annexe(s) complétée(s),
- Un mémoire technique qui ne doit pas excéder 20 pages (une feuille = deux pages), page de garde, sommaire et profils exclus (21 x 29,6 police Arial 10) qui comprend les dispositions adoptées par le candidat pour la réalisation des prestations décrites dans le CCTP.

Il est à noter que les pages allant au-delà du nombre de pages imposé ne sont pas prises en compte au titre de l'analyse technique des offres.

Le mémoire technique doit obligatoirement comporter les éléments suivants :

- une présentation de la compréhension de la problématique ;
- une présentation détaillée de la méthodologie et des moyens proposés pour réaliser les prestations ;
- la liste des intervenants composant l'équipe projet, accompagnée pour chacun de son profil détaillé (expériences professionnelles en réponse aux exigences du CCTP) ;
- le rôle de chacun des intervenants.

Aucune indication de montant ne devra apparaître dans le mémoire technique.

- Un relevé d'identité bancaire
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :

Le montant forfaitaire indiqué à l'article 2 « Montant du marché » de l'acte d'engagement doit faire l'objet d'une décomposition de prix. Elle est établie pour chaque phase dans les conditions indiquées à l'annexe 2 au présent document.

Sa version XLS intitulée « DPGF » est jointe dans le DCE : elle est à compléter et à joindre au format XLS au dossier d'offre du candidat.

Ce document ne constitue pas une pièce contractuelle de l'accord-cadre.

Au stade de la candidature, la signature de l'offre n'est pas exigée. Cependant, les candidats sont invités à signer leur offre dès la remise de leur dossier s'ils disposent d'une clef de signature électronique.

Les offres sont valables 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

V. CONDITION DE REMISE DES PLIS

Les conditions de remise des plis figurent à l'annexe 1 du présent document.

VI. JUGEMENT DES OFFRES

a. Critères

Les critères seront appliqués aux offres qui ne sont pas irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens des articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 et R2152-2 du code de la commande publique.

Si à l'issue du classement final la note globale attribuée à plusieurs offres est égale, le pouvoir adjudicateur se basera sur la note affectée au jugement du critère pour déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

Les offres recevables seront évaluées suivant la méthode suivante:

1. Jugement technique

La valeur technique de l'offre, notée sur 60 points, est décomposée de la manière suivante :

Qualité et pertinence de la proposition technique au regard :	40 points
De la compréhension de la problématique et des enjeux	10 points
De la méthodologie proposée pour réaliser les prestations	30 points
Qualité et pertinence de la composition et de l'organisation de l'équipe technique proposée	20 points
Qualification et expérience des personnes assignées à la prestation, accompagnée pour chacun de son profil détaillé	15 points
Rôle de chacun des intervenants	5 points

2. Jugement financier

Chaque candidat se verra attribuer une note financière sur 40 points.

La note financière pour chaque candidat sera obtenue par application de la formule suivante :

$$\text{Note obtenue} = 40 \times \frac{\text{Montant de l'offre la moins chère}}{\text{Montant de l'offre notée}}$$

b. Détermination de la meilleure offre

Les offres seront classées dans l'ordre décroissant en fonction de la note globale obtenue pour chaque offre.

La note globale correspond à la somme des notes obtenues pour le jugement technique et pour le jugement financier.

VII. SIGNATURE DU MARCHÉ PAR L'ATTRIBUTAIRE

Seul l'attributaire **pressenti** est tenu de signer les documents suivants :

- l'acte d'engagement et son (ses) annexe(s), signé en dernière page (dans le cadre réservé à cet effet) par une personne habilitée à engager la société ;

Il est rappelé que ce document ne peut être signé que par une personne en capacité d'engager l'opérateur économique.

Le document susmentionné dans cet article doit être retourné(s), avec une signature.

Dans un souci de simplification de la procédure, l'attributaire aura la possibilité de signer électroniquement le marché dans les conditions décrites à l'annexe 1 « II- Modalités de signature électronique ».

Les modalités d'envoi des documents électroniques sont mentionnées à l'annexe 1 « I. Conditions de remise des plis ».

Le candidat dont l'offre a été retenue dispose de 10 jours ouvrés pour transmettre les documents signés. Passé ce délai, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de ne pas attribuer le marché à l'attributaire pressenti.

VIII. DISPOSITIONS PARTICULIERES

a. Langue

L'ensemble des documents fournis au titre de la présente procédure doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

b. Modification de détail du dossier de consultation des entreprises

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant les date et heure limites de réception des offres.

c. Questions - Réponses

Pour toutes questions ou renseignements complémentaires, les candidats sont invités à adresser une demande écrite au plus tard **dix (10)** jours calendaires avant la date limite de remise des offres. L'administration répondra au plus tard **six (6)** jours calendaires avant la date limite de remise des offres.

Les demandes seront rédigées en langue française sur la plateforme des achats de l'État (www.marches-publics.gouv.fr).

d. Documents exigés à l'attributaire pressenti

L'administration exige de l'attributaire pressenti les documents suivants :

- la signature de l'offre ;
- autres documents : les certificats sociaux et fiscaux.

ANNEXE 1

CONDITIONS DE REMISE DES PLIS ET MODALITÉS DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

I- CONDITIONS DE REMISE DES PLIS

La date et l'heure limite de réception des plis sont fixées en première page du présent dossier de consultation.

L'administration impose de recourir à une transmission électronique sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) depuis www.marches-publics.gouv.fr et/ou via le portail www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com pour la remise des plis.

Néanmoins, les opérateurs économiques ont la possibilité de transmettre une copie de sauvegarde sur support physique électronique dans les délais impartis pour la remise des plis. L'administration préconise l'utilisation de la copie de sauvegarde pour la remise de plis de grande capacité numérique.

Cette copie sera ouverte (cf. article 7 de l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics) :

- Si un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- Si le pli transmis par voie électronique n'est pas parvenu au pouvoir adjudicateur dans les délais de dépôt des plis ou s'il n'a pas pu être ouvert par ce dernier. Le pli scellé doit impérativement et de manière lisible comporter la mention « copie de sauvegarde et les mentions permettant d'identifier la procédure concernée par l'offre.

A. Transmission électronique

L'administration impose le mode de transmission électronique pour l'ensemble de la consultation.

1. Modalités de téléchargement

Les opérateurs économiques téléchargent les documents de la consultation sur la plate-forme des achats de l'État www.marches-publics.gouv.fr. Ceci s'effectue soit en s'identifiant, de façon à permettre les éventuelles correspondances ultérieures en cas de modification du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE), soit en téléchargement anonyme.

La transmission des documents sensibles ou confidentiels se fera de façon séparée par voie papier.

2. Transmission des dossiers

Les opérateurs économiques peuvent dès le stade de la remise des dossiers :

- d'une part, se procurer un certificat numérique conforme aux dispositions de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics ;
- d'autre part, s'identifier (ce qui nécessite d'être inscrit au préalable sur la plate-forme des achats de l'État www.marches-publics.gouv.fr).

Conformément à l'article R.2132-7 du code de la commande publique et à la réglementation en vigueur, le dépôt des réponses électroniques s'effectue sur la plate-forme des achats de l'état

accessible depuis www.marches-publics.gouv.fr ou via les portails www.achats.defense.gouv.fr ou www.ixarm.com).

Le mode de réponse possible est une réponse expresse permettant à l'utilisateur de déposer son pli sous la forme de fichier ZIP.

1. Pour être informés des échanges avec l'acheteur, l'opérateur économique devra vérifier que l'adresse des échanges avec la plate-forme des achats de l'État (PLACE) 'nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr' soit accessible ou mise sur liste blanche pour passer les filtres des serveurs proxy en place dans les entreprises.

2. Lorsque l'opérateur économique envoie son pli électronique (candidature et offre), il reçoit en retour quasi immédiat un accusé de réception électronique de son dépôt. Tout pli électronique reçu après la date limite de dépôt ne sera pas admis. Il en sera de même pour une réponse incomplète.

3. Les documents transmis doivent être compressés. Les formats utilisés pour la transmission électronique ou l'envoi sur support électronique des plis (candidatures et offres) doivent être choisis dans un format largement disponible: Word, Excel, PowerPoint, PDF, JPG, zip (Win zip, fil zip, etc.) ou équivalent, tous compatibles PC ; l'administration doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

B. Copie de sauvegarde

L'offre sera remise :

- pour la partie financière : en un (1) exemplaire sur support informatique ;
- pour la partie technique : en un (1) exemplaire sur support informatique ;

sous enveloppe cachetée, selon les dispositions définies ci-après.

L'enveloppe sera adressée sous simple enveloppe revêtue impérativement des mentions suivantes :

- Numéro de dossier : **2019_001587/SGA/SPAC/SDA/BPI**
- Objet : Missions d'étude de valorisation urbaine pour des sites de l'ONERA.
- Le nom et l'adresse du candidat
- Et porter la mention « Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis ».

L'enveloppe devra être transmise par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et heure de leur réception et de garantir la confidentialité,

- en **recommandé avec accusé de réception postal** à l'adresse suivante :

Ministère des Armées
Secrétariat Général pour l'Administration
Service Parisien de soutien de l'Administration Centrale
Sous-direction des achats
Bureau de la performance, du pilotage des achats et du contrôle de gestion – PC3
60 Boulevard du Général Martial Valin
CS 21623
75509 Paris Cedex 15

- ou **remise contre récépissé** (*pour les transporteurs y compris Chronopost*) au service parisien de soutien de l'administration centrale SGA/SPAC/SDA/ Bureau de la performance, du pilotage des achats et du contrôle de gestion, du lundi au jeudi de 9 h à 12h et de 14h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12h et de 14 à 16 h au :

36 rue de la Porte d'Issy – 75015 Paris

Entrée dans la cour « LOGISTIQUE »
Se rendre au BUREAU COURRIER
Sonner pour appeler l'opérateur pour la remise des plis
Téléphone de l'opérateur : 09 88 67 83 52.

Le contenu du pli unique comportera les éléments relatifs à la candidature et l'offre.

II- MODALITÉS DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Rappel : la signature de l'offre n'est pas imposée au titre de la remise de l'offre, mais est nécessaire à la conclusion du marché avec l'attributaire pressenti.

Par application de l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique et abrogeant l'arrêté du 15 juin 2012 relatif à la signature électronique dans les marchés publics en vigueur, les opérateurs économiques doivent respecter les conditions relatives au certificat de signature du signataire, et à l'outil de signature utilisé (logiciel, service en ligne, parapheur le cas échéant), devant produire des jetons de signature conformes aux formats réglementaires dans l'un des trois formats acceptés.

A. Les exigences relatives aux certificats de signature du signataire

Le certificat de signature électronique doit entrer dans au moins l'une des deux catégories suivantes :

- certificat délivré par une autorité de certification française ou étrangère répondant aux exigences équivalentes à l'annexe I du règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS),
- certificat qualifié délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur (eIDAS).

1er cas : Certificat émis par une Autorité de certification "reconnue"

Le certificat de signature est émis par une Autorité de certification mentionnée dans l'une des listes de confiance suivantes :

- www.references.modernisation.gouv.fr
- http://ec.europa.eu/information_society/policy/esignature/eu_legislation/trusted_lists/index_en.htm
- <http://www.industrie.gouv.fr/tic/certificats>

Dans ce cas, aucun justificatif n'est à fournir.

2ème cas : Certificat délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS

La plateforme de dématérialisation « PLACE » accepte tous certificats de signature électronique.

L'opérateur économique doit transmettre gratuitement à l'acheteur tout document permettant de vérifier la validité de sa signature et l'intégrité des pièces fournies.

Le signataire transmet les informations suivantes :

- La procédure permettant la vérification de la qualité du certificat de signature utilisé (preuve de la qualification de l'Autorité de certification, la politique de certification...). Le candidat fournit notamment les outils techniques de vérification du certificat : chaîne de certification complète jusqu'à l'AC racine, adresse de téléchargement de la dernière mise à jour de la liste de révocation ;
- L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire, qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

B. Outil de signature utilisé pour signer les fichiers

L'opérateur économique utilise l'outil de signature de son choix.

Cas 1 : L'opérateur économique utilise l'outil de signature de la plate-forme des achats de l'État PLACE.

Dans ce cas, aucun mode d'emploi (ou information) n'est à fournir.

Cas 2 : Lorsque le candidat utilise un autre outil de signature que celui proposé sur PLACE, il doit respecter les deux obligations suivantes :

- 1) Produire des formats de signature XAdES, CAdES ou PAdES (dans ce dernier cas, veiller à ne pas cocher l'option « verrouiller le document après signature » en fin de procédure) ;
- 2) Permettre la vérification en transmettant en parallèle les éléments nécessaires pour procéder à la vérification de la validité de la signature et de l'intégrité du document, et ce, **gratuitement**.

Dans ce cas, l'opérateur économique indique la procédure permettant la vérification de la validité de la signature en fournissant notamment :

- Le lien sur lequel l'outil de vérification de signature peut être récupéré, avec une notice d'explication et les prérequis d'installation (type d'exécutable, systèmes d'exploitation supportés, etc.). La fourniture d'une notice en français est souhaitée (le cas échéant une traduction en français) ;
- Le mode de vérification alternatif en cas d'installation impossible pour l'acheteur (contact à joindre, support distant, support sur site, etc.).

En cas de difficultés sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE), une assistance est mise à la disposition des entreprises au 01.76.64.74.07. Les courriels d'assistance (uniquement en cas d'indisponibilité de l'assistance téléphonique) sont également possibles à l'adresse : place.support@atexo.com

ANNEXE 2

DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Les opérateurs économiques doivent remplir et restituer le DPGF sous format XLS (joint au DCE), tous les facteurs composant le prix et notamment, le cas échéant :

- **les éléments de base d'ordre technique** :
 - main d'œuvre exprimée en heure/jours ouvrée, par catégorie d'intervenants ;
 - approvisionnements exprimés en quantité et/ou montants.
- **les éléments de valorisation des coûts utilisés** :
 - taux horaires/journaliers ;
 - frais d'approvisionnement ;
 - frais de déplacement.

Un exemple à titre indicatif est donné ci-dessous :

Décomposition du Prix Global et forfaitaire (DPGF)				
	Unité d'œuvres (1)	Volume (2)	(3) = (1)x(2)	
Catégorie de personnel	Taux journalier homme € HT	Volume	Total € HT	Remarque
Associé/Partenaire*	- €		- €	
Chercheur haut niveau/Directeur de recherche*	- €		- €	
Chercheur Sénior*	- €		- €	
Chercheur Junior*	- €		- €	
Analyste Sénior*	- €		- €	
Analyste Junior*	- €		- €	
Chef de projet*	- €		- €	
Consultant Sénior*	- €		- €	
Consultant Confirmé*	- €		- €	
Chef de projet*	- €		- €	
**	- €		- €	
**	- €		- €	
**	- €		- €	
Frais administratif	Prix unitaire € HT	Volume	Total € HT	Remarque
Rédaction rapport écrit	- €		- €	
Entretiens	- €		- €	
Autre (Précisez si besoin)				
Frais de logistique	Prix unitaire € HT	Volume	Total € HT	Remarque
Transport	- €		- €	
Hébergement (logement)	- €		- €	
Frais de mission	- €		- €	
Autre (Précisez si besoin)	- €		- €	
Total € Hors Taxe			- €	

* Les catégories de personnels sont mises à titre indicatif, si besoin d'autres catégories peuvent être ajoutées dans les cases (**).